

53^e séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le lundi 10 juin 2024 – 18 h 45

Lieu, adresse et salle

Séance hybride :

En présentiel

Hôpital Anna-Laberge, 200, boulevard Brisebois, Châteauguay (Québec) J6K 4W8, salles B et C, 1^{er} étage, bloc administratif

OU

En virtuel

Par Teams

Présences : Claude Jolin, président
Philippe Gribeauval, secrétaire et président-directeur général
Hugo Desrosiers, vice-président
André Halley
Linda Julien
Richard Ménard
Patricia Quirion
Judith Cailhier
Pierre Gingras
Stéphane Beaudry
Jean-Claude Lecompte

Absences : Ghislain Rivet
Marie-Claude Bastide
Sandra Chapados
Heather L'Heureux
Cynthia Landry

Invités : Dominique Pilon, président-directeur général adjoint (PDGA)
Bernard Cyr, directeur général adjoint des programmes de santé physique générale et spécialisée, d'hébergement et de soutien à l'autonomie des personnes âgées (DGAPGSPA)
Valérie Lecavalier, présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire
Sandra Desrochers, présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers
Luc Labelle, directeur des ressources financières (DRF)
Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel (DRHDO)
Alain Desmarais, directeur des services techniques (DST)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 18 h 51 par le président du conseil d'administration (CA).

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du CA vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Aucun membre n'a de conflit d'intérêts à déclarer.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20240610-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. **Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration**
 - 7.1 Procès-verbal de la 52^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 1^{er} mai 2024
 - 7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 14 mai 2024
8. **Affaires du jour**
 - 8.1 Présentation des faits saillants du rapport annuel 2023-2024 du conseil multidisciplinaire
Invitée : Valérie Lecavalier, présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire
 - 8.2 Présentation des faits saillants du rapport annuel 2023-2024 du conseil des infirmières et infirmiers
Invitée : Sandra Desrochers, présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers
9. **Rapports des comités du conseil d'administration**
 - 9.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 9.1.1 Rapport du président – séance tenue le 16 mai 2024 – Claude Jolin
 - 9.1.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique
 - 9.2 **Comité soins et services à la clientèle**
 - 9.2.1 Rapport du président – séance tenue le 21 mai 2024 – Hugo Desrosiers
 - 9.2.2 Rapport annuel 2023-2024 du comité soins et services à la clientèle
 - 9.3 **Comité de vigilance et de la qualité**
 - 9.3.1 Rapport du président par intérim – séance tenue le 22 mai 2024 – Claude Jolin
 - 9.4 **Comité des ressources humaines**
 - 9.4.1 Rapport du président – séance tenue le 30 mai 2024 – Pierre Gingras
Invitée : Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel
 - 9.5 **Comité immobilisation et environnement**
 - 9.5.1 Rapport du président – séance tenue le 30 mai 2024 – Jean-Claude Lecompte
Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques
 - 9.6 **Comité de vérification**
 - 9.6.1 Rapport du président – séance tenue le 10 juin 2024 – Stéphane Beaudry
Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières
 - 9.7 **Comité de révision – Claude Jolin, président**
 - 9.7.1 Rapport annuel du comité de révision
10. **Ordre du jour de consentement**
 - 10.1 **Affaires médicales**
 - 10.1.1 Règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence
 - 10.2 **Affaires administratives**
 - 10.2.1 Politique Offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité
 - 10.2.2 Signature d'un renouvellement d'un contrat de sage-femme
 - 10.2.3 Ajout d'une installation au permis d'exploitation – Centre de réadaptation en déficience physique au 3065, chemin de Chambly
 - 10.2.4 Modification du permis d'exploitation :
 - Changement d'adresse, modification de la dénomination, ajout de la classe Déficience physique et des types auditif, langage, motrice et ajout de l'unité de mesure Services externes à l'installation Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la rue Saint-Thomas

- Modification de la dénomination, ajout de la classe DI-TSA et des unités de mesure Services externes et Service d'aides techniques à l'installation Centre de réadaptation en déficience physique de Salaberry-de-Valleyfield

- 10.2.5 Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024
- 10.2.6 Marge d'emprunt – Fonds d'exploitation
- 10.2.7 Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition et à la rénovation d'un immeuble – 247, chemin Larocque à Salaberry de Valleyfield
- 10.2.8 Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique externe de Santé mentale adulte – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay
- 10.2.9 Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP) – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay
- 10.2.10 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail pour l'espace d'entreposage pour la Direction des services techniques et pour la Direction de la logistique – 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier
- 10.2.11 Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy – 61, rue Morgan à Sorel-Tracy
- 10.2.12 Amendement de la résolution CA-20230503-12 – Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert
- 10.2.13 Calendrier des activités du conseil d'administration 2024-2025
- 10.2.14 Nomination – Directeur(-trice) des programmes Déficiences

11. Affaires nouvelles

12. Documents déposés pour information

- 12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.2 Rapport commission soins de fin de vie 2023-2024
- 12.3 Reddition de compte 2023-2024 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes
- 12.4 Reddition de compte 2023-2024 des demandes d'avoir recours à un expert externe par le CMDP
- 12.5 Rapport annuel 2023-2024 du Conseil des dentistes, médecins et pharmaciens
- 12.6 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période 13 – Du 1^{er} au 30 avril 2024
- 12.7 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 12.7.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, Période 1 - Du 1^{er} au 30 avril 2024
 - 12.7.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (Rapport comparatif) – P1 – Du 1^{er} au 30 avril 2024
 - 12.7.3 Journal PCI – Mai
 - 12.7.4 Dépôt des rapports annuels PCI (2021-2022 et 2022-2023)
- 12.8 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 24 avril au 2 juin 2024

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Septembre 2024

14. Huis Clos

- 14.1 Décret d'un huis clos
- 14.2 Convention de fin d'engagement

Invitée : Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel

15. Clôture de la séance

4. Période de questions du public

Le président du CA souhaite la bienvenue aux membres et aux personnes du public, et annonce l'ouverture de la période de questions du public. Il confirme qu'aucune question n'a été inscrite via le registre électronique.

Aucune autre question n'étant soulevée, il déclare la période de questions close à 18 h 53

5. Mot du président du conseil d'administration

Le président du CA salue les personnes présentes ce soir.

Il souligne que ce soir, les présidentes du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) et du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) présenteront les faits saillants de leur rapport annuel respectif.

Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) dépose également ce soir son rapport annuel. La présentation des faits saillants sera faite par la présidente du comité exécutif du CMDP à la séance du conseil d'administration de septembre prochain.

Quant à lui, le rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) sera déposé en septembre prochain. La présidente sera également invitée à la séance de septembre pour y présenter les faits saillants du rapport.

6. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) salue les membres du CA ainsi que les personnes du public.

Il souligne qu'il s'agit de la période de l'année où les rapports annuels des différents comités et conseils sont déposés, et il a eu l'occasion d'assister aux différentes assemblées annuelles du conseil des infirmières et infirmiers (CII), du conseil multidisciplinaire (CM) et CMDP. Malgré les situations difficiles parfois vécues, la collaboration et l'appui des différents conseils se font ressentir.

Main-d'œuvre indépendante (MOI)

Les travaux pour s'affranchir de la MOI se poursuivent et le nombre d'heures travaillées par période de paie par la MOI continue de diminuer de façon significative. Parallèlement, les efforts de recrutement pour le secteur hospitalier demeurent un enjeu, et ce, malgré une augmentation des embauches. Il souligne que le comité de direction est bien au fait et est en action afin de maintenir l'offre de service du CISSS de la Montérégie-Ouest pendant les diverses négociations entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les différentes instances syndicales.

En complément d'information, il souligne d'ailleurs, parmi les mesures de rétention du personnel, poursuivre ses appels aux nouveaux employés et avoir demandé à l'ensemble des directeurs de faire une démarche similaire auprès des nouveaux employés de leur direction en appelant ceux-ci deux (2) à trois (3) mois suivant leur entrée en fonction.

Il informe également les membres du CA et le public que, parmi les mesures du volet clinique, un redécoupage temporaire des ambulances a été octroyé au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest. Ce redécoupage a un impact positif sur la fluidité organisationnelle.

Direction des programmes Déficiences

Le directeur des programmes Déficiences, monsieur Jean-Marc Ricard, quittera pour la retraite après six (6) ans à ce poste. Il souligne les connaissances approfondies de monsieur Ricard à l'égard de son secteur, ajoutant que ce dernier manquera à tous.

Le poste de monsieur Ricard a été affiché et, à la suite des entrevues, le comité de sélection a déposé, pour adoption ce soir, la nomination de la directrice des programmes Déficiences.

Direction des affaires corporatives, juridiques et partenariats

La directrice des affaires corporatives, juridiques et partenariats, madame Annie Poirier, quitte pour relever de nouveaux défis à l'Université de Québec à Montréal (UQAM). Il partage que madame Poirier a beaucoup apprécié avoir travaillé avec le CA et qu'une correspondance de sa part sera d'ailleurs transmise à l'ensemble des membres à la fin du CA. Il souligne que celle-ci manquera également à tous.

Le poste de madame Poirier ne sera pas affiché pour le moment; la décision sera réévaluée une fois les impacts de la transition vers Santé Québec connus. Les services sous la gouverne de cette direction ont été répartis de façon temporaire.

Octroi de la désignation universitaire au groupe de médecine de famille (GMF-U) de Vaudreuil-Soulanges

La mission universitaire sera située au Centre multiservice de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges et au Centre local de services communautaires et GMF-U de Saint-Polycarpe.

Dossier clinique informatisé (DCI)

Le déploiement du DCI avance bien.

STAT-Urgence

Le déploiement du logiciel d'information STAT-Urgence à l'Hôpital Anna-Laberge se poursuit. La mise en production est prévue à la fin septembre.

En complément, il souligne que l'ensemble des projets de construction en cours avance dans le respect des échéanciers.

Il invite madame Kathy Malas, directrice de la recherche, de l'innovation et de l'apprentissage (DRIA), à partager quelques informations sur l'avancement au niveau de l'innovation au CISSS de la Montérégie-Ouest :

Soins virtuels intrahospitaliers et hospitalisation à domicile

Il s'agit d'un projet de partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Une unité hospitalière de soins virtuels (UHSV) à l'Hôpital du Suroît permettra une hospitalisation à domicile, pour certains patients correspondant aux critères d'admission, dont le suivi sera assuré grâce à une collaboration entre le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest et les infirmiers et infirmières de l'unité virtuelle de soins du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Madame Malas souligne que le déploiement de cette phase du projet (phase 1) s'est fait en 10 jours.

La perspective du projet en phase 2 est l'hospitalisation à domicile et le développement interne de cette expertise.

Le but de ce projet est de favoriser et de maintenir l'accès aux patients tout en soutenant les équipes terrain dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre.

Aujourd'hui, un premier patient a été suivi en temps réel de façon réussie. Madame Malas tient à souligner que ça n'aurait été possible sans l'implication et le temps des multiples personnes impliquées dans ce projet dont le département de la pharmacie, les directeurs des services professionnels (DSP) adjoints, les médecins, plusieurs gestionnaires, l'équipe de la DRIA, l'équipe de la direction de la transformation et de la santé numériques (DTSN), les différentes directions soutien, etc. Ce lancement n'aurait également pu être possible sans l'implication et la générosité de l'équipe de soins virtuels de l'Hôpital général juif de Montréal. Le PDG appuie le témoignage de reconnaissance de madame Malas en soulignant à son tour le travail accompli.

En réponse aux questionnements d'un membre, madame Malas souligne que suivant le processus de rodage, la cible initiale est de suivre 20 patients de façon virtuelle et explique brièvement les quelques étapes à venir pour le déploiement.

Midi du savoir

Il s'agit de l'une des activités de mobilisation des savoirs proposée dans le but de favoriser la culture du savoir et de l'apprentissage au sein de l'organisation.

Tous les deux (2) mois se tiendront des conférences publiques sur différentes thématiques. Le premier midi portait sur l'importance de la recherche, de l'innovation en santé pour améliorer la santé globale de la population et la santé et le mieux-être de nos équipes. Les conférenciers, messieurs Luc Sirois, innovateur en chef du Québec, et Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, ont parlé de l'importance de l'innovation et de la recherche en santé lors de l'événement qui s'est tenu le 6 juin dernier en direct du mail de l'Hôpital Anna-Laberge et diffusé sur Teams. Il y a eu plus de 200 participants, 22 organisations du réseau de la santé, de cinq (5) établissements d'enseignement et quelques partenaires qui ont assisté à la conférence.

Le prochain midi du savoir sera à l'automne et portera sur l'éducation et la santé. Les détails de l'événement seront publiés sur les différents médias du CISSS de la Montérégie-Ouest en temps et lieu.

En terminant, madame Malas souligne que le CISSS de la Montérégie-Ouest travaillera en collaboration avec un organisme à but non lucratif, le Réseau de santé coordonné, accessible, national (CAN), afin de financer

l'intégration d'innovation au sein de l'organisation dans un but d'améliorer la santé et le mieux-être des usagers et l'efficacité et le mieux-être des équipes.

Pour conclure, le PDG informe les membres du CA que le 19 juin prochain, en direct de l'Hôpital du Suroît, aura lieu le dernier « Live du PDG » avant le congé estival.

7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

7.1. Procès-verbal de la 52e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 1er mai 2024

Résolution CA20240610-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la 52e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 1er mai 2024, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.2. Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 14 mai 2024

Résolution CA20240610-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 14 mai 2024, et ce, tel qu'il a été rédigé.

8. Affaires du jour

8.1. Présentation des faits saillants du rapport annuel 2023-2024 du conseil multidisciplinaire

Invitée : Valérie Lecavalier, présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Madame Valérie Lecavalier, présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM), présente les faits saillants du rapport annuel 2023-2024.

Elle souligne que la vision du CECM est d'avoir des professionnels épanouis dans une pratique de qualité. Cette vision est soutenue par un leadership collaboratif du CECM, composé de 13 officières, professionnelles.

Parmi les différentes actions mises en place afin de soutenir la collaboration, un point de questions au PDG a été mis en place, où deux (2) semaines avant un comité, diverses questions en provenance de membres ou des officières du CECM sont transmises au PDG. Ces questions font ensuite l'objet d'échange lors de rencontre avec celui-ci.

Elle souligne que l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2024 a eu lieu le 6 juin dernier, à pareille date que le midi du savoir. Malgré tout, l'AGA 2024 a connu un taux de participation de 151 personnes, soit une hausse comparativement à 2023 dont le taux de participation était de 108 personnes.

L'événement des trois (3) CM, en collaboration avec les CM du CISSS de la Montérégie-Centre et du CISSS de la Montérégie-Est, ayant connu un succès en 2023, devait être tenu de nouveau cette année. Elle souligne que l'événement a malheureusement été remis à octobre 2024 en raison des grèves.

Elle passe en revue les divers comités du CM et les divers comités organisationnels auxquels les membres du CECM siègent. Elle passe également en revue les avis et recommandations traités ou en cours tout en soulignant que certains avis/recommandations ont pu être résolus grâce à des échanges entre les parties prenantes avant d'être déposés.

Dans le but de soutenir la collaboration, les membres du CM ont participé à plusieurs activités de représentation et de réseautage. Madame Lecavalier souligne que le CECM souhaite poursuivre et accroître ses relations de collaboration au cours de l'année à venir.

En conclusion, madame Lecavalier présente les perspectives 2024-2026, soit :

- Implication dans les travaux entourant la Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux et l'élargissement des pratiques professionnelles;
- Scission du CM en deux (2) instances – découlant de la nouvelle Loi;
- Maintenir le partenariat établi avec le CII et développer un partenariat avec le CMDP;

- Favoriser la collaboration en amont des projets.

Elle souligne toutefois que le CECM poursuivra le développement de son plan d'action en septembre 2024.

Les membres félicitent madame Lecavalier pour ce rapport et cette présentation tout en remerciant l'ensemble des professionnels et membres du comité multidisciplinaire pour leur travail.

8.2. Présentation des faits saillants du rapport annuel 2023-2024 du conseil des infirmières et infirmiers

Invitée : Sandra Desrochers, présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers

Madame Sandra Desrochers, présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII), résume les faits saillants du rapport annuel 2023-2024.

Notamment pour l'année 2023-2024, la présidente souligne une implication plus fréquente et en amont des membres du CII dans certains projets. Elle ajoute que les membres du comité exécutif en sont très reconnaissants.

La présidente témoigne de l'engagement des membres du CII et de la richesse des discussions qui prennent place lors des séances.

En plus des différents dossiers pour lesquels le CII a été consulté, la présidente souligne le travail fait en lien avec le répertoire des activités en soins infirmiers. Plusieurs membres du CII ont participé aux travaux de révision des activités réservées de chaque professionnel et de promotion du plein champ d'exercice de chaque professionnel dans le but d'assurer une meilleure prodigation des soins à la population.

En conclusion, madame Desrochers présente les principaux projets 2024-2025 :

- Surveiller les travaux entourant la Loi sur la gouvernance du système de santé et des services sociaux;
- Suivi et optimisation du tableau de bord des indicateurs de qualité implanté en 2023-2024.

Les membres remercient madame Desrochers pour ce rapport tout en remerciant également l'ensemble des membres du CII de leur implication.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1. Comité de gouvernance et d'éthique

9.1.1. Rapport du président – séance tenue le 16 mai 2024 – Claude Jolin

Le président du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) résume les points traités lors de la séance tenue le 16 mai 2024.

Lors de la séance, les éléments suivants ont été discutés :

- Bilan des activités 2023-2024 du comité d'éthique clinique et organisationnelle;
- Processus d'Agrément Canada 2023-2027;
- Demande de désignation toponymique : cette demande a été accueillie et sera revue par le comité en temps opportun.

Les points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de cette séance pour information :

- Rapport annuel du comité de gouvernance et d'éthique;
- Reddition de compte 2023-2024 des demandes d'avoir recours à un expert externe par le CMDP;
- Reddition de compte 2023-2024 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

En terminant, le président souligne que les résultats du processus d'autoévaluation 2023-2024 du conseil d'administration seront discutés à la journée annuelle de réflexion du CA.

9.1.2. Rapport annuel 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de gouvernance et d'éthique pour l'exercice 2023-2024.

9.2. Comité soins et services à la clientèle

9.2.1. Rapport du président – séance tenue le 21 mai 2024 – Hugo Desrosiers

Le président du comité soins et services à la clientèle (CSSC) résume les points traités lors de la séance tenue le 21 mai 2024.

Lors de la séance, les éléments suivants ont été présentés :

- Mise à jour du déploiement du Programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM);
- Taux de roulement dans nos centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Les points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de cette séance pour adoption :

- Ajout d'une installation au permis d'exploitation : Centre de réadaptation en déficience physique 3065, chemin de Chambly;
- Modification du permis d'exploitation :
 - Changement d'adresse, modification de la dénomination, ajout de la classe *Déficience physique* et des types *auditif, langage, motrice* et ajout de l'unité de mesure *Services externes à l'installation Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la rue Saint-Thomas*;
 - Modification de la dénomination, ajout de la classe *DI-TSA* et des unités de mesure *Services externes* et *Service d'aides techniques* à l'installation *Centre de réadaptation en déficience physique de Salaberry-de-Valleyfield*.

9.2.2. Rapport annuel 2023-2024 du comité soins et services à la clientèle

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité soins et services à la clientèle pour l'exercice 2023-2024.

9.3. Comité de vigilance et de la qualité

9.3.1. Rapport du président par intérim – séance tenue le 22 mai 2024 – Claude Jolin

Le président par intérim du comité de vigilance et de la qualité (CVQ) résume les points traités lors de la séance tenue le 22 mai 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été discutés :

- État de la situation en prévention et contrôle des infections (PCI);
- Suivi du comité de gestion des risques et présentation du rapport trimestriel des incidents/accidents;
- Retour sur les résultats des visites d'Agrément Canada;
- Recommandations du coroner et recommandations du Protecteur du citoyen;
- Information concernant le CUCl.

Le point suivant a été traité et est à l'ordre du jour de cette séance pour adoption :

- Politique d'offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité.

En terminant, le président par intérim informe les membres que le rapport annuel 2023-2024 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services a été présenté lors de cette séance.

9.4. Comité des ressources humaines

9.4.1. Rapport du président - séance tenue le 30 mai 2024 – Pierre Gingras

Invitée : Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel

Le président du comité des ressources humaines (CRH) résume rapidement les points traités lors de la séance tenue le 30 mai 2024.

Lors de la séance, les membres du CRH ont finalisé la préparation de la présentation qui sera faite aux membres du CA lors de la journée annuelle de réflexion portant sur le portrait du plan stratégique de la direction des ressources humaines et les indicateurs de ressources humaines (RH).

9.5. Comité immobilisation et environnement

9.5.1. Rapport du président - séance tenue le 30 mai 2024 – Jean-Claude Lecompte

Invité : Alain Desmarais, directeur des services techniques

Le président du comité immobilisation et environnement (CIE) résume les points traités lors de la séance tenue le 30 mai 2024.

Les points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de cette séance pour adoption :

- Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition et à la rénovation d'un immeuble – 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield;
- Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la Clinique externe de santé mentale adulte – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay;
- Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP) – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay;
- Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail pour l'espace d'entreposage pour la Direction des services techniques et pour la Direction de la logistique – 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier;
- Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy – 61, rue Morgan à Sorel-Tracy;
- Amendement de la résolution CA-20230503-12 – Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert.

En complément d'information, monsieur Alain Desmarais, secrétaire du CIE et directeur des services techniques, passe en revue les détails liés au projet de maison de naissance.

9.6. Comité de vérification

9.6.1. Rapport du président - séance tenue le 10 juin 2024 – Stéphane Beaudry

Invité : Luc Labelle, directeur des ressources financières

Le président du comité de vérification (CV) résume les points traités lors de la séance tenue le 10 juin 2024.

Lors de la séance, les points suivants ont été traités et discutés :

- Reddition de comptes de la gestion contractuelle pour les périodes 12 et 13;
- Suivi du plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- Suivi du dépôt du budget 2024-2025 auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Sommaire récapitulatif des remboursements des frais de fonction des membres du CA;
- Reddition de compte de l'utilisation des soldes de fonds : les trois (3) projets financés par ce fonds ne pourront être réalisés en raison d'une directive ministérielle demandant le regroupement des montants réservés à ces projets.
- Rapport de l'auditeur externe et recommandations.

Les points suivants ont été traités et sont à l'ordre du jour de cette séance pour adoption :

- Résultats financiers au 31 mars 2024 (AS-471);
- Marge d'emprunt – Fonds d'exploitation.

9.7. Comité de révision – Claude Jolin, président

9.7.1. Rapport annuel du comité de révision

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel du comité de révision pour l'exercice 2023-2024.

10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président du CA auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré pour discussion.

10.1. Affaires médicales

10.1.1. Règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence

[Résolutions CA20240610-04](#)

CONSIDÉRANT QUE les *Règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence* sont conformes aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [S.4-2], article 189, paragraphe 3^o du premier alinéa;

CONSIDÉRANT QUE les *Règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence* sont conformes aux dispositions du règlement interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une consultation électronique du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 4 juin 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les *Règles d'utilisation des ressources (RUR) de l'urgence*.

10.2. Affaires administratives

10.2.1. Politique Offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité

[Résolution CA20240610-05](#)

CONSIDÉRANT QU'un arrimage était requis afin de se conformer au cadre de référence *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité* du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest reconnaît l'importance de baliser les normes et processus alimentaires afin d'assurer une offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité aux usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction à la séance tenue le 23 avril 2024 pour l'adoption de la politique *Offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité à la séance tenue le 22 mai 2024 pour l'adoption de la politique *Offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité*;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la politique *Offre d'aliments sains, sécuritaires et de qualité*.

10.2.2. Signature d'un renouvellement d'un contrat de sage-femme

[Résolution CA20240610-06](#)

CONSIDÉRANT la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest d'offrir des services de sage-femme à la clientèle;

CONSIDÉRANT l'article 5.03 de l'entente intervenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des Sages-Femmes du Québec indiquant que « le conseil d'administration doit, conformément à l'article 259.2 de la Loi, obtenir une recommandation, selon le cas, du conseil des sages-femmes, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou de la responsable des services de sage-femme portant sur les qualifications et les compétences de la sage-femme »;

CONSIDÉRANT l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipulant qu'« une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser au conseil d'administration d'un établissement qui exploite un centre local de services communautaires identifié par l'agence une demande afin de conclure avec cet établissement un contrat de service »;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour un renouvellement de contrat de service à titre de sage-femme à temps complet au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest de la part de madame Geneviève Poirier, membre de l'Ordre des sages-femmes du Québec, pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par la responsable des services de sage-femme quant aux qualifications et aux compétences de madame Geneviève Poirier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour le renouvellement de contrat de madame Geneviève Poirier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à signer le renouvellement de contrat de service de madame Geneviève Poirier, membre de l'Ordre des sages-femmes du Québec, numéro 6386 à titre de sage-femme à temps complet régulier pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} août 2024 et se terminant le 31 juillet 2025.

10.2.3. Ajout d'une installation au permis d'exploitation – Centre de réadaptation en déficience physique au 3065, chemin de Chambly

Résolution CA20240610-07

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE la dénomination d'une installation doit respecter le *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE l'installation identifiée permet de poursuivre les activités cliniques de façon sécuritaire pour les usagers et les employés et rend conformes pour la Ville de Longueuil les installations du 5300, chemin de Chambly par le retrait de l'abri temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de réadaptation en déficience physique 3065 du chemin de Chambly a débuté ses activités le 1^{er} août 2023 au 3065, chemin de Chambly à Longueuil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 23 avril 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors de la rencontre du 21 mai 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis d'exploitation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour l'ajout d'une nouvelle installation :

Nom de l'installation :	Centre de réadaptation en déficience physique 3065 du chemin de Chambly
Adresse :	3065, chemin de Chambly
Ville :	Longueuil

Code postal :	J4N 1L3
Mission :	Centre de réadaptation
Classe :	Centre de réadaptation en déficience physique
Type :	Motrice
Capacités :	N/A
Services au permis :	Services externes Service d'aides techniques

QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER monsieur Philippe Gribbeauval, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

10.2.4. Modification du permis d'exploitation :

- **Changement d'adresse, modification de la dénomination, ajout de la classe *Déficience physique* et des types *auditif, langage, motrice* et ajout de l'unité de mesure *Services externes* à l'installation Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la rue Saint-Thomas**
- **Modification de la dénomination, ajout de la classe *DI-TSA* et des unités de mesure *Services externes* et *Service d'aides techniques* à l'installation Centre de réadaptation en déficience physique de Salaberry-de-Valleyfield**

Résolution CA20240610-08

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE la dénomination d'une installation doit respecter le *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} septembre 2024, il y aura une relocalisation et un regroupement des services 0-6 ans de la Direction des programmes Déficiences au 73, rue Maden, suite 106 à Salaberry-de-Valleyfield qui entraîne une révision et une optimisation de l'occupation du 30, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de desserte du côté de Saint-Thomas appartenant au partenaire scolaire ne sont plus disponibles pour la Direction des programmes Déficiences;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors de la rencontre du 21 mai 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :

DE DEMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis d'exploitation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et d'émettre un nouveau permis d'exploitation en modifiant les informations des installations suivantes :

	Ancien	Nouveau
Numéro permis et nom de l'installation :	5123-0639 - Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la rue Saint-Thomas	5123-0639 - Centre de réadaptation en déficience physique, en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de la rue Maden
Adresse :	30, rue Saint-Thomas, bureau 200	73, rue Maden, suite 106
Ville :	Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield
Code postal :	J6T 4J2	J6S 3V4
Mission :	Centre de réadaptation	Centre de réadaptation
Classe :	CRDI	CRDI CRDP
Type :	S.O.	CRDP Auditif CRDP Langage CRDP Motrice
Services au permis :	CRDI Services externes	CRDI Services externes CRDPA Services externes CRDPL Services externes CRDPM Services externes

	Ancien	Nouveau
Numéro permis et nom de l'installation :	5121- 9616 - Centre de réadaptation en déficience physique de Salaberry-de-Valleyfield	5121- 9616 - Centre de réadaptation en déficience physique, en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de l'avenue du Centenaire
Adresse :	30, avenue du Centenaire, bureau 210	30, avenue du Centenaire, bureau 210
Ville :	Salaberry-de-Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield
Code postal :	J6S 5X4	J6S 5X4
Mission :	Centre de réadaptation	Centre de réadaptation
Classe :	CRDP	CRDP CRDI
Type :	CRDP Auditif CRDP Langage CRDP Motrice	CRDP Auditif CRDP Langage CRDP Motrice
Services au permis :	CRDPA Services externes CRDPL Services externes CRDPM Services externes	CRDPA Services externes CRDPL Services externes CRDPM Services externes CRDPM Service d'aides techniques CRDI Services externes

QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER monsieur Philippe Gribbeauval, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

10.2.5. Rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024

[Résolution CA20240610-09](#)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 289 à 295 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, les livres et les comptes de l'établissement ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton, firme d'auditeurs externes mandatée par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest pour l'exercice 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les auditeurs ont procédé à l'audit du rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada;

CONSIDÉRANT QU'à la séance du comité de vérification du 10 juin 2024, l'établissement a présenté en détail aux membres les résultats financiers pour l'exercice 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. Le rapport financier annuel (AS-471) de l'établissement affiche des revenus du fonds d'exploitation d'un montant de 1 246 461 637 \$ pour les activités principales et accessoires, alors que les dépenses du fonds d'exploitation sont de l'ordre de 1 356 723 744 \$ pour ces mêmes activités, créant un déficit d'exploitation d'un montant de 110 262 107 \$. Le fonds d'immobilisation présente un surplus de l'ordre de 4 132 167 \$. L'établissement présente un déficit consolidé de 106 129 940 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 10 juin 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (rapport AS-471) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

ET

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Philippe Gribeauval, président-directeur général, et monsieur Luc Labelle, directeur des ressources financières, pour signer le rapport financier annuel 2023-2024 (AS-471) pour et au nom de l'établissement.

10.2.6. Marge d'emprunt – Fonds d'exploitation

[Résolution CA20240610-10](#)

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de prolonger la résolution d'emprunt jusqu'au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du 21 septembre 2023 (CA-20230920-28) pour un emprunt à court terme qui couvre les dépenses de fonctionnement de son fonds d'exploitation pour un montant maximal de 480 000 000 \$ a été prévu pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'emprunt est géré hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunts, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux et des articles 77.1 et 77.4 de la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance tenue le 10 juin 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la demande d'emprunt du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest au ministère de la Santé et des Services sociaux d'un montant maximal de 480 000 000 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2025;

ET

Autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et le Fonds de financement;

ET

Autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes.

10.2.7. Demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition et à la rénovation d'un immeuble – 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield

Résolution CA20240610-11

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a reconnu la pertinence d'ouvrir une Maison de naissance sur le territoire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en 2018;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs étapes ont été franchies dans l'élaboration de ce projet, dont une consultation publique sur la localisation souhaitée de la Maison de naissance;

CONSIDÉRANT QUE le réseau local de services du Suroît a été privilégié pour la Maison de naissance, car, en plus d'être central dans le territoire, l'objectif est de rejoindre 30 % de femmes vivant dans un contexte de vulnérabilité parmi la clientèle qui font appel aux services de sage-femme;

CONSIDÉRANT QUE la solution immobilière initiale dans ce projet était la construction d'une nouvelle installation, pour laquelle une allocation budgétaire de 4,159 M\$ a été allouée par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de couvrir l'acquisition d'un terrain et la construction de la Maison de naissance;

CONSIDÉRANT QUE, malgré de multiples démarches, aucun terrain n'a pu être confirmé et le coût des projets de construction a augmenté de façon très importante dans les années subséquentes, de sorte que l'allocation budgétaire du projet est actuellement insuffisante pour la construction du bâtiment dans un mode traditionnel;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2022, à la suite d'échanges entre les équipes du ministère de la Santé et des Services sociaux et du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, la Direction des services techniques a réalisé une évaluation sommaire comparative de différentes options immobilières;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de ces différentes options de solutions immobilières par la Direction des services techniques, l'option de l'acquisition et de la rénovation de l'immeuble situé au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield s'est avérée la plus prometteuse;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest désire se porter acquéreur du lot 6 231 137, terrain de l'immeuble situé au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE la superficie utilisable approximative de l'immeuble du 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield est de 2 030 m²;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le projet de la Maison de naissance occupe environ 1 010 m²;

CONSIDÉRANT QUE les superficies supplémentaires serviront à relocaliser d'autres programmes-services pour lesquels le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest assume déjà des coûts locatifs et dont les renouvellements de baux pourraient se voir augmentés de façon considérable compte tenu de la situation économique actuelle pour ce marché;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'immeuble du 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield est adjacent à celui de l'Hôpital du Suroît;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de l'acquisition et de la rénovation de l'immeuble du 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield est de 13 160 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier des travaux prévu s'échelonne sur 36 à 42 mois, dont approximativement 22 mois de travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE la date de prise de possession de l'immeuble est envisagée à l'été 2027;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement a été adressée à la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux en novembre 2022;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement, lors de la séance du 30 mai 2024, sous réserve de la recommandation du comité de direction, quant à la demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition et à la rénovation d'un immeuble localisé au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction, lors de la réunion du 4 juin 2024, quant à la demande d'autorisation pour procéder à l'acquisition et à la rénovation d'un immeuble localisé au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat du terrain et de l'immeuble, sis au 247, chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer l'acte de vente;

ET

Autorise le président-directeur général à signer tout autre document relatif à cette entente.

10.2.8. Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la Clinique externe de santé mentale adulte – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay

[Résolution CA20240610-12](#)

CONSIDÉRANT QUE, le 28 avril 2021, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a reçu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de procéder à l'adjudication du contrat avec la compagnie 9216-0704 Québec inc. pour des espaces dédiés à la relocalisation de la Clinique externe de santé mentale adulte située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres n° AO-2020-12-01 a été publié du 10 décembre 2020 au 18 février 2021 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui avait comme finalité la signature d'un bail dans le respect des paramètres établis dans l'appel d'offres public a été octroyé à la compagnie 9216-0704 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'adjudication du contrat a été envoyée à monsieur François Lauzon, président du conseil d'administration de la compagnie 9216-0704 Québec inc., le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE les locaux ont été livrés le 1^{er} octobre 2023 et l'équipe Immobilisations de la Direction des services techniques s'est assurée que les locaux livrés correspondaient aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de signer le bail de la Clinique externe de santé mentale adulte, située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties souhaitent signer l'entente;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mai 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail pour la Clinique externe de santé mentale adulte, située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la séance du 30 mai 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail pour la Clinique externe de santé mentale adulte, située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer le bail de la Clinique externe de santé mentale adulte, située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2033 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.9. Demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP) – 230, boulevard Brisebois à Châteauguay

[Résolution CA20240610-13](#)

CONSIDÉRANT QUE, le 15 septembre 2023, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a reçu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de procéder à l'adjudication du contrat avec la compagnie 9216-0704 Québec inc. pour des espaces dédiés à l'implantation d'une nouvelle clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP), située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres n° AO-2023-03-15 a été publié du 15 avril 2023 au 26 avril 2023 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui avait comme finalité la signature d'un bail dans le respect des paramètres établis dans l'appel d'offres public a été octroyé à la compagnie 9216-0704 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'adjudication du contrat a été envoyée à monsieur François Lauzon, président du conseil d'administration de la compagnie 9216-0704 Québec inc., le 5 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les locaux ont été livrés le 5 avril 2024 et l'équipe Immobilisations de la Direction des services techniques s'est assurée que les locaux livrés correspondaient aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de signer le bail de la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP), située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2034;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties souhaitent signer l'entente;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mai 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP), située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2034;

CONSIDÉRANT QUE le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la séance du 30 mai 2024, la demande d'autorisation pour la signature du bail pour la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP), située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2034;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à signer le bail de la clinique de Guichet d'accès à la première ligne (GAP), située au 230, boulevard Brisebois à Châteauguay, pour une période de dix (10) ans, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2034, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.10. Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail pour l'espace d'entreposage pour la Direction des services techniques et pour la Direction de la logistique – 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier

[Résolution CA20240610-14](#)

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest loue un espace locatif situé au 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier;

CONSIDÉRANT QUE l'installation est utilisée par la Direction des services techniques et par la Direction de la logistique pour l'entreposage d'équipements, de fournitures et de mobiliers;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du bail du 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier arrive à échéance le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le préavis de renouvellement est d'un (1) mois, soit au 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a signifié son intérêt de renouveler le bail au Locateur, plus précisément avant le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'espace d'entreposage est toujours requis jusqu'à la relocalisation du nouvel entrepôt de la Direction de la logistique;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de renouveler le bail du 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 23 avril 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail pour de l'espace d'entreposage localisé au 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la séance du 30 mai 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail pour de l'espace d'entreposage localisé au 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail du 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.11. Demande d'autorisation pour le renouvellement d'un bail – Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy – 61, rue Morgan à Sorel-Tracy

[Résolution CA20240610-15](#)

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest loue un espace pour le Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy, situé au 61, rue Morgan à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE les locaux sont occupés par la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du bail du 61, rue Morgan à Sorel-Tracy arrive à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de renouveler le bail du 61, rue Morgan à Sorel-Tracy pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties souhaitent renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction a recommandé, lors de la réunion du 14 mai 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail pour le Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy, localisé au 61, rue Morgan à Sorel-Tracy, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité immobilisation et environnement a recommandé, lors de la séance du 30 mai 2024, la demande d'autorisation pour le renouvellement du bail pour le Centre de réadaptation en dépendance de Sorel-Tracy, localisé au 61, rue Morgan à Sorel-Tracy, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail du 61, rue Morgan à Sorel-Tracy, pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette entente.

10.2.12. Amendement de la résolution CA-20230503-12 – Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert

[Résolution CA20240610-16](#)

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil d'administration (résolution CA-20230503-12) a été émise au conseil d'administration en ce qui a trait au sujet *Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert*;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés aux dates des baux ou des contrats et au financement du loyer;

CONSIDÉRANT QUE le service des aides techniques vit actuellement un encombrement significatif de ses espaces qui affecte la sécurité des travailleurs et des usagers au Centre de réadaptation en déficience physique de Châteauguay, situé au 250, chemin du Christ-Roi à Châteauguay, et au Centre de réadaptation en déficience physique de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert, localisé au 5300, chemin de Chambly à Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la production après la COVID-19 associée à l'ajout d'un nouveau décret des aides techniques qui s'ajoute aux deux (2) déjà existants apporte des enjeux significatifs d'approvisionnement en « flux juste à temps » par les fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le changement de fonctionnement en lien avec les décrets des aides techniques affecte de façon importante le service des aides techniques dans sa capacité à entreposer temporairement les équipements;

CONSIDÉRANT QU'un rapport du service de santé, sécurité et mieux-être au travail daté de septembre 2020 fait état de correctifs à apporter et du manque d'espaces;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont eu lieu, dont la révision de l'étalage et de l'ancrage des équipements, ainsi que des travaux de ventilation, d'affichage, de fiche de produits dangereux SIMDUT, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le service des aides techniques a effectué plusieurs interventions afin d'optimiser les espaces tels que la mise aux rebuts d'équipements désuets, la location d'un conteneur, la location d'un camion avec une plateforme élévatrice, la révision de l'utilisation de certains espaces, les boîtes de dossiers archivés entreposées chez un fournisseur externe, les fauteuils roulants de la Régie de l'assurance maladie du Québec en valorisation cédés aux centres d'hébergement et de soins de longue durée de la Montérégie pour éviter l'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE les éléments en lien avec le manque d'espaces n'ont pas pu permettre de dégager suffisamment d'espaces pour répondre aux non-conformités;

CONSIDÉRANT QUE le service des aides techniques tente d'ajuster sa production afin de contrôler et de gérer les espaces afin de limiter l'encombrement des espaces déjà utilisés dans les deux (2) secteurs de Châteauguay et de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements en continu induisent des délais et du gaspillage de temps et de ressources humaines dans la chaîne de production des aides techniques;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements affectent la capacité du service des aides techniques à approvisionner ses usagers et ses partenaires de toute la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE, le 29 novembre 2022, une visite d'un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail au Centre de réadaptation en déficience physique de Châteauguay a induit un rapport avec des recommandations et des obligations, dont la date butoir est le 20 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en lien avec le manque d'espaces ne peuvent pas être répondues dans le milieu actuel;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé d'ajouter en urgence, pour répondre aux besoins temporaires identifiés, des espaces locatifs pour deux (2) entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay avec une superficie locative approximative de 100 m² et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert avec une superficie locative approximative de 190 m²;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) entrepôts seront utilisés par la Direction des programmes Déficiences, plus particulièrement pour les services d'aides à la mobilité au service des aides techniques qui dessert les usagers de l'ensemble de la Montérégie ayant une déficience physique et qui nécessite le besoin d'un fauteuil roulant, d'une base roulante, d'une marchette et d'autres équipements facilitant la mobilité et le positionnement;

CONSIDÉRANT QUE les baux ou les contrats pour ces deux (2) entrepôts sont pour une période d'un (1) an, dont les dates de début et de fin des baux ou des contrats seront déterminées à la suite de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction, lors de la réunion du 23 avril 2024, quant à l'amendement de sa recommandation émise lors de la réunion du 14 mars 2023 en ce qui a trait à la *Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert*,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement, lors de la séance du 30 mai 2024, quant à l'amendement (annulation et remplacement) de la résolution CIE20230413-09 pour le sujet *Demande d'autorisation pour la signature de deux (2) baux ou contrats pour des entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert*;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général

à signer deux (2) baux ou contrats de gré à gré pour la location de deux (2) entrepôts, dont un entrepôt sera situé dans le secteur de Châteauguay avec une superficie locative approximative de 100 m² et l'autre dans le secteur de Longueuil dans l'arrondissement de Saint-Hubert avec une superficie locative approximative de 190 m², pour répondre aux besoins temporaires identifiés pour le service des aides techniques à la Direction des programmes Déficiences, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ET

Autorise le président-directeur général à signer tout autre document relatif à ces deux (2) baux ou contrats de gré à gré;

ET

Annule et remplace la résolution CA-20230503-12 adoptée lors de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 3 mai 2023 par la présente résolution.

10.2.13. Calendrier des activités du conseil d'administration 2024-2025

[Résolution CA20240610-17](#)

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest stipulant que, chaque année, le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil d'administration doivent se tenir au siège social de l'établissement ou en tout autre lieu désigné par résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil d'administration de tenir les séances publiques de façon hybride, soit en présentiel et en virtuel par visioconférence Teams afin de faciliter l'accès à toute personne désirant y assister;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le calendrier des activités du conseil d'administration pour la période de septembre 2024 à juin 2025.

10.2.14. Nomination – Directeur(-trice) des programmes Déficiences

[Résolution CA20240610-18](#)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la période d'affichage du poste de directeur des programmes Déficiences s'est déroulée du 3 mai au 19 mai 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste à une classe 48;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de madame Annie Couture au poste de directrice des programmes Déficiences et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 48, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction est fixée au 15 juillet 2024.

11. Affaires nouvelles

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

12. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

- 12.1 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.2 Rapport commission soins de fin de vie 2023-2024
- 12.3 Reddition de compte 2023-2024 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes
- 12.4 Reddition de compte 2023-2024 des demandes d'avoir recours à un expert externe par le CMDP
- 12.5 Rapport annuel 2023-2024 du Conseil des dentistes, médecins et pharmaciens
- 12.6 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période 1 – Du 1^{er} au 30 avril 2024
- 12.7 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 12.7.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, Période 1 – Du 1^{er} au 30 avril 2024
 - 12.7.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (Rapport comparatif) – Période 1 – Du 1^{er} au 30 avril 2024
 - 12.7.3 Journal PCI – Mai
 - 12.7.4 Dépôt des rapports annuels PCI (2021-2022 et 2022-2023)
- 12.8 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 24 avril au 2 juin 2024

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Septembre 2024

Le président du CA rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le jeudi 12 septembre 2024.

14. Huis Clos

14.1. Décret d'un huis clos

Les invités doivent quitter pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de madame Josée Blais.

En respect à la *Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels* ainsi qu'en s'appuyant sur le *Règlement de régie interne du conseil d'administration* à l'article 10.1, dans le but d'éviter un préjudice à une personne, le sujet suivant est traité à huis clos.

Le sujet suivant est présenté en détail et, après échanges, la résolution est adoptée.

14.2. Convention de fin d'engagement

Invitée : Josée Blais, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel

Résolution CA20240610-19

CONSIDÉRANT les modalités prévues au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) relativement aux modalités de fin d'engagement d'un cadre;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt mutuel des Parties de procéder à une fin du lien d'emploi de la cadre;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du comité des ressources humaines, du président-directeur général et de la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de mettre fin à l'engagement de [REDACTED] selon les modalités prévues à la convention de fin d'engagement.

15. Clôture de la séance

Le président du CA procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration à 20 h 14.



Claude Jolin
Président



Philippe Gribauval
Secrétaire

Rédigé par : *Virginie Chagnon*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général – Volet conseil d'administration